



Collège communal

Séance du 21 janvier 2019

DG (ÉLECTIONS) - Mandature 2018-2024 - Déclaration de Politique Communale (D.P.C.) (Générale) de MORLANWELZ - Exposé - Examen - Décision.

Référence :

cc/19/3/2

Présences:

M. Christian MOUREAU, Bourgmestre-Président,

Mme Josée INCANNELA, Première Échevine,

MM. Jean-Charles DENEUFBOURG, Gérard MATTIA, Giorgio FACCO, François

DEVILLERS, Échevins,

Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Présidente du C.P.A.S.,

M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

Le Collège Communal,

Vu le Décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) et modifiant l'article L1123-27, § 1er qui devient et prescrit que « Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège communal soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune. » :

Vu le Code Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) et, notamment, sa Première Partie., Livre premier., Titre II., Chapitre III., Section 6., définissant les attributions du Collège communal et dont il ressort que ce dernier assure la gestion quotidienne de la Commune ;

Considérant dès lors que le Collège communal de MORLANWELZ a jusqu'au 03 février 2019 pour remplir cette obligation ;

Attendu qu'il est prévu une séance du Conseil communal de MORLANWELZ le 28 janvier 2019 avant la date ultime du 03 février 2019 :

Vu la Délibération du Collège communal de MORLANWELZ (cc/19/1/4) du 07 janvier 2019 décidant de présenter la Déclaration de Politique Communale (D.P.C.) à la séance du Conseil communal de MORLANWELZ du 28 janvier 2019 ;

Vu la Délibération du Collège communal de MORLANWELZ (cc/19/2/69) du 14 janvier 2019 décidant de la mise à l'Ordre du Jour (OJ) du Conseil communal de MORLANWELZ du 28 janvier 2019, de la Déclaration de Politique Communale (D.P.C.) pour notification audit Conseil communal de MORLANWELZ;

Considérant la Déclaration de Politique Communale (D.P.C.) du Collège communal de MORLANWELZ ciaprès :

D.P.C. DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE DE LA MAJORITÉ MORLANWELZ

Malgré une situation économique et sociale difficile, la majorité vous présente sa Déclaration de Politique Communale qui se veut une fois de plus ambitieuse et surtout réaliste.

Il est bien évident que des modifications ou réorientations de celle-ci pourront se réaliser en cours de mandature 2018-2024 grâce à l'apport constructif à la fois de notre équipe mais également de la minorité.

Cette Déclaration de Politique Communale de MORLANWELZ fera partie intégrante du Programme Stratégique Transversal (P.S.T.) de MORLANWELZ qui doit être présenté au Conseil communal de MORLANWELZ normalement dans les six (6) mois de l'installation d'un nouveau Conseil communal, période étendue à neuf (9) mois cette première fois.

AXE 1 – VOTRE SECURITÉ: NOTRE PRIORITÉ

Objectif 1 : Pour une Commune plus accessible à tous.

Objectif 2: Pour une Police proche des Citoyens.

Objectif 3: Pour une Commune proche des Citoyens.

Objectif 4: Pour une circulation plus sûre.

AXE 2 – INNOVER POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

Objectif 5 : Pour des bâtiments à faible consommation énergétique.

Objectif 6: Pour une Commune où on se sent bien.

Objectif 7 : Pour une mobilité verte.

Objectif 8 : Pour un parc automobile respectueux de l'environnement.

AXE 3 - MORLANWELZ, CITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Objectif 9: Pour des échanges et des partenariats pédagogiques, culturels et sportifs.

Objectif 10 : Pour de nouveaux moyens de communication à la portée de tous.

Objectif 11 : Pour un meilleur accueil des élèves.

Objectif 12 : Pour lutter contre le décrochage scolaire.

Objectif 13: Pour améliorer les services rendus aux parents.

AXE 4 – VOTRE ÉPANOUISSEMENT, VOTRE SANTÉ ET VOTRE BIEN-ÊTRE

Objectif 14: Pour du sport à tout âge.

Objectif 15 : Pour la santé à portée de tous.

AXE 5 - CULTURE, FOLKLORE ET TOURISME, NOS RICHESSES

Objectif 16 : Pour une culture à la portée de tous.

Objectif 17 : Pour consolider le sentiment d'appartenance à notre Commune.

Objectif 18: Pour une accessibilité aux nouveaux médias.

Objectif 19 : Pour la défense de notre folklore local.

Objectif 20 : Pour dynamiser les activités autour du pavillon touristique.

Objectif 21: Pour valoriser notre Patrimoine.

AXE 6 - POUR UNE COMMUNE MULTISERVICES

Objectif 22 : Pour une Commune ouverte aux commerces.

Objectif 23: Pour une Commune orientée emploi.

Objectif 24: Pour une Commune qui favorise le logement.

Pour chacun des objectifs, des actions sont prévues et le souci de transversalité est évident. ».

DÉCIDE

Article unique. - De présenter l'exposé de la Déclaration de Politique Communale (D.P.C.) du Collège communal de MORLANWELZ à la séance du Conseil communal de MORLANWELZ du 28 janvier 2019.

> En séance, le 21 janvier 2019 PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

Le Directeur Général.

Jean-Louis LAMBRECHTS

e Président,

Christian MOUREAU

e Directeur Général,

Jean-Louis LAMBRECHTS

POUR EXTRAIT CONFORME: Le 23 janvier 2019,

> Le Bourgrhestre Christian MOURE